observation.

Sur une sueur partialle, Et continüe

Sur La fin du mois de feuvrier dernier, Etant au village de Rausellou parroisse de st front de mussidan, En perigord; on me presenta une fille agée de dix sept ans, Et dun temperament qui me parut assés Robuste; affligée depuis cinq ans dune sueur partialle Et continüe.

partialle En ce quelle noccupe que La moitié droite de La tete Et, Continüe En ce que quelque froid quil fasse, Elle oblige cette fille, de s'Essuyer pleusieurs fois dans un quardheure, Et je La vis quoiqu'Eloignée du feu Et presque dans Le plus grand froid, quil aye fait cet hiver, s'Essuyer pleusieurs fois, En tres peu de tems; je mappercus même, que L'Endroit de sa coeffe qui Repondoit a se coté de tete, Etoit tout imbu de sueur, Et paroissoit a L'Exterieur, presque aussy mouillée, que sil Eut Eté trempé dans de Léau; sa mere majouta, quelle Luy En pourrissoit une si grande quantité, que cela seul Luy faisoit souhaiter quon peut trouver Le moyen de terminer cette sueur.

Comme Le fait me parut singulier je voulus minformer Le plus Exactement quil me fut possible, de tout ce que je crus pouvoir, y avoir quelque Rapport.

je minformay dabord, si Elle ne se sentoit point malade, si La digestion, Le sommeil, Et Les Excretions, se faisoient chés Elle, dans Lordre naturel?

Elle massura qu'Excepté cette sueur qui Luy Etoit incommode sans Etre douloureuse, Elle jouissoit dune santé parfaite, Et je ne trouvay chés Elle Rien que de naturel, dans Lordre des fonctions, si ce nest qu'Elle nest pas Reglée, quoiqu'agée de dix sept ans, Et qu'elle paroisse tout a fait formée.

je Luy demanday Ensuite, si Elle Ressentoit plus de chaleur dans cette moitié de tete que dans Lautre? a quoy Elle me Repondit, qu'au contraire Elle y Ressentoit une Espece de froid qui Luy devenoit quelquefois trés désagreable; ayant porté ma main sur La partie affligée je La trouvay pour Le moins aussy froide que Les circomvoisines Et La sueur qui En sortoit me Le parut aussy Beaucoup.

je Luy demanday de plus si La moitié du corps qui Repond a cette moitié de tete, cest a dire La droite ne se Ressentoit pas de cette incommodité; si Elle ny Ressentoit pas plus de foiblesse que dans Lautre, si La vue, Louie, Et Lodorat, netoient pas plus foibles de ce coté La, Et si Les cheveux netoient pas differents de ceux de Lautre?

Elle Repondit negativement a toutes ces questions, Et Layant faite decoëffer, ses cheveux de ce coté, me parurent tout a fait Les memes que ceux de Lautre. si ce nest quils Etoient un peu plus gras.

il faut observer que La joue de ce coté La, a La meme couleur qu'el celle de Lautre, Et qu'Elles Lont toutes Les deux trés Bonnes, Et de façon a annoncer une santé des plus parfaites.

Je finis Enfin par Luy demander si cette incommodité netoit pas Le Reliquat de quelque forte maladie? mais Elle massura nen avoir Eu d'autre qu'un mal de jambe, qui Luy avoit duré quatre mois, mais posterieur au commencement de cette sueur, puisquil ny avoit pas plus de trois semaines, qu'Elle En Etoit parfaitement guerie; Elle adjouta que cette sueur Etoit venüe, Et avoit augmenté presque imperceptiblement, Et quil y avoit Environ cinq ans qu'Elle Etoit En L'Etat qu'Elle Est a present.

jay veu cette fille il ny a que deux jours Et Lay trouvée dans La meme situation.

toutes Les circonstances paroissent annoncer, sil me semble, que cette sueur ne vient que dune trop grande foiblesse dans Les vaisseaux + de La peau Excretoires de cette partie; mais cette fille quoiqu'agée de dix sept ans Est tres Bien portante, sans avoir jamais souffert devacuations periodiques, ordinaires a son sexe; cela ne donneroit il pas a penser, que Levacuation qu'Elle a souffert par La sueur quoique continue; Luy a tenu Lieu devacuation periodique; je ne doute pas qu'on ne puisse faire des fortes objections contre cette presomption; mais je crois En meme tems quon peut donner de trés Bonnes Raisons pour La soutenir.

quoiquil En soit pourroit on Esperer de terminer cette sueur par Lapplication des toniques sur La peau de cette partie, Et supposé qu'on peut Lesperer; ne devroit on pas craindre que La suppression de cette Evacuation a Laquelle La nature cest accoutumée ne causa un derangement notable dans Leconomie animale

Cest ce quon Laisse a decider a La ~~[illegible]~~ prudence de Lacademie si Elle juge Le fait digne de son attention.

Lespinasse fils Exercant La chirurgie sous Les auspices de mon pere.

a jaure En perigord ce 16 avril 1770.

ARC 25 d. 165